COMPTE RENDU
DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 04 mars 2015

(salle polyvalente de BAUD)

1 ▪ Finances
Débat d'Orientation Budgétaire

Le Cabinet JMS Consultants présente l'analyse financière de BAUD Communauté et les éléments à prendre en compte dans le cadre du budget 2015.

Il constate que la situation financière de BAUD Communauté est saine mais qu'elle se tendra dans les années qui viennent du fait de la nécessité de réaliser un programme d'investissements lourds (piscine, gendarmerie, zones d'activités et multi-accueil), de gérer la baisse drastique des dotations de l'État et de la faiblesse de l'évolution des recettes fiscales.

Monsieur BERTHO Jean-Paul, Président, rappelle que BAUD Communauté a reversé 1,9 millions d'€uros de 2010 à 2014 à ses communes membres ce qui leur a permis de maîtriser leur pression fiscale.

À l'avenir, si l'on veut maintenir ces contributions en direction des communes, il faudra également maitriser les transferts de compétences et encadrer les demandes d'aides.

Cela est nécessaire d'autant plus que les services de BAUD Communauté génèreront davantage de fonctionnement. Il s'interroge enfin sur les limites futures de nos intercommunalités.

Pour Monsieur Noël LE LOIR, il n'existe que deux solutions pour maintenir le budget : réduire les programmes ou augmenter les recettes. Pour sa part, il est favorable à la première hypothèse et prend pour exemple le projet de la piscine qui doit être revu à la baisse.

Après cette présentation et ces interventions, le Conseil Communautaire APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire.

2 ▪ ÉCONOMIE - ZI du Dressève à BAUD
Extension de la Société Jean FLOC'H à BAUD

Le groupe Jean FLOCH a décidé d'agrandir son site de BAUD en trois phases :

- Extension de la salaison en 2015
- Réalisation d'un bâtiment de stockage pour la salaison en 2015
- Réalisation d'un bâtiment de stockage pour la conserverie en 2016

L'extension de la salaison et la construction de son bâtiment de stockage ont des conséquences sur les voiries actuelles. Ainsi, la voie entre la Société MAREL et la Société Jean FLOC'H sera supprimée pour permettre l'extension de la salaison.

La voie actuelle d'accès au parking des salariés sera également supprimée pour autoriser la construction du bâtiment de stockage.

Ces deux voies appartiennent au domaine public de la Commune de BAUD, c'est pourquoi, un déclassement après enquête publique a été décidé pour permettre la cession des parcelles nécessaires au projet.

La voie entre la Société Jean FLOC'H et la Société MAREL étant supprimée, il est indispensable de revoir les accès et les parkings de la Société MAREL. Il est proposé de maintenir l'accès des poids lourds de cette société et de créer un nouvel accès pour les véhicules légers en façade puisque les accès sur la voie actuelle ne seront plus possibles.

Afin de maintenir l'accès des salariés au parking de la Société Jean FLOC'H, BAUD Communauté réalisera une nouvelle voie à l'arrière du futur bâtiment de stockage. BAUD Communauté devra également supprimer certains réseaux et en détourner d'autres. Cette nouvelle voie se rapprochant des habitations, une zone de protection sera créée.
L'aboutissement de ce projet complexe précèdera la phase de requalification de la zone d'activités.

Concernant les cessions de parcelles, BAUD Communauté vendra à la Société Jean FLOCH :

- au prix de 6,00 €uros le m² une partie constructible de la parcelle YA n°308 pour permettre la réalisation du bâtiment de stockage de la salaison (document d'arpentage en cours 3 000 m² environ)
- au prix de 6,00 €uros le m² une partie constructible de la parcelle YA n°308 pour permettre la réalisation du bâtiment de stockage de la conserverie (document d'arpentage en cours 6 000 m²)
- au prix de 0,30 €uros le m² une partie non constructible de la parcelle YA n°308 à proximité du bâtiment de stockage de la conserverie (document d'arpentage en cours).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les conditions d'extension de la Société Jean FLOC'H à BAUD,

- DÉROGE au prix proposé par le service des domaines de 12,00 €uros le m² pour motif d'intérêt général compte tenu de l'impact économique du projet d'extension du groupe Jean FLOC'H,
- APPROUVE les prix de cession de terrains qui ont été négociés,
- AUTORISE Monsieur Le Président à signer les actes de cession auprès de Maître TOSTIVINT de LOCMINÉ, Notaire du groupe Jean FLOC'H.

3 ▪ ZI de Port-Arthur à PLUMÉLIAU
Acquisition de parcelle au Conseil Général du Morbihan

Le 03 décembre 2014, le Conseil Communautaire s'est déclaré favorable à l'acquisition d'une parcelle de 15 700 m² environ à la condition qu'un accord intervienne sur le prix. Après plusieurs échanges avec le Conseil Général du Morbihan, le bureau communautaire propose d'acquérir cette parcelle au prix de 2,00 €uros le m² pour la partie qui est frappée par les règles de recul de la loi Barnier (1 400 m²) et au prix de 4,00 €uros le m² pour la partie constructible.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la proposition du bureau communautaire,
- AUTORISE Monsieur Le Président à signer avec le Conseil Général du Morbihan un acte administratif ou un acte notarié pour l'acquisition d'une parcelle de 15 700 m² environ qui sera définie par un document d'arpentage.

Le prix de la partie constructible classée en zone UI sera de 4,00 €uros le m². Le prix de la partie frappée par le recul de la loi Barnier sera de 2,00 €uros le m².

4 ▪ ÉCONOMIE - ZI de Kermarrec à BAUD
Convention avec MORBIHAN Énergies.

La requalification de la zone d'activités de Kermarrec nécessite de signer des conventions avec MORBIHAN Énergies pour différents réseaux :

- France TELECOM .... 32 400 €uros H.T.
- Éclairage public ..... 36 750 €uros H.T.
- Fibre optique ..... 33 700 €uros H.T.
- Basse tension ..... 32 970 €uros H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur Le Président à signer les conventions nécessaires avec le Syndicat Morbihan Énergies afin de permettre l'adaptation des différents réseaux sur la zone d'activités de Kermarrec à BAUD.

5 ▪ ÉCONOMIE - Zone d'activités de MELRAND
Acquisition des terrains par BAUD Communauté

Sous le mandat précédent, des discussions étaient intervenues pour que la zone artisanale de MELRAND devienne communautaire. Le prix d'achat avait été fixé à 4,00 €uros le m² et il avait été convenu que la cession des parcelles constructibles restantes interviendrait après la détermination des zones humides. Ces dernières étant désormais identifiées, l'acquisition peut être formalisée.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de respecter l'avis des domaines,

- EST favorable à l'acquisition des parcelles restantes sur la zone d'activités au prix de 4,00 €uros le m² à la condition qu'elles ne soient pas intégrées dans une zone humide,

- AUTORISE Monsieur Le Président à signer l'acte notarié après détermination de la surface exacte sur la base d'un document d'arpentage.

6 ▪ Petite enfance - Constitution de la commission

Le 03 décembre 2014, le Conseil Communautaire décidait de reprendre la compétence petite enfance. Plusieurs étapes sont à respecter :

- Composition de la commission petite enfance
- Réunion de la commission de transfert de charges pour déterminer les conditions financières du transfert de la compétence petite enfance vers BAUD Communauté (RIPAM, LAEP).
- Définition exacte de la compétence petite enfance dans les statuts de BAUD Communauté
- Transfert du personnel de la Commune de BAUD
- Fixation d'une date d'effet de la prise de compétence

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la composition suivante de la commission petite enfance :
  . BAUD ..... Martine LE LOIRE et Isabelle BOHÉLAY
  . BIEUZY ..... Émilie LE FRESNE et Carole LE LOUER
  . GUÉNIN ..... Valérie PÉDRONNO et Christelle LANOE
  . MELRAND ..... Emmanuelle KRUMEICH et Jessica LE GOUEVEC
  . PLUMÉLIAU ..... Benoît QUÉRO et Christine LE VASSEUR
  . SAINT-BARTHÉLÉMY ..... Yolande KERVARREC et Pierre LE NEVANEN
- DÉCIDE de confier la présidence de cette commission à Monsieur Benoît QUÉRO,
- APPROUVE la méthode d'intégration de la compétence petite enfance,
- CHARGE la nouvelle commission petite enfance de mener à bien ce dossier.

7 ▪ Aménagement de l'espace - Instruction du droit des sols

Les Communautés de Communes de BAUD Communauté, de LOCMINÉ Communauté et du LOCH travaillent par étape à la création du service :

- Le recrutement des agents du service est effectué :
  . Madame THÉBAULT ..... responsable du service
  . Madame RUKLI et Monsieur BOISTAY ..... instructeurs
- Le logiciel OPEN ADS a été présenté aux communes.
- Les contacts sont en cours avec la DDTM pour intégrer le service dans les locaux de MORÉAC.
- Le projet de convention à signer avec les communes a été préparé, il sera présenté aux communes prochainement.
- Les statuts de BAUD Communauté sont à modifier pour lui permettre de signer les conventions avec les communes extérieures. Le texte proposé est «BAUD Communauté est chargée d'instruire le droit des sols pour le compte des communes».
- Décision de principe de créer un service commun de gestion du droit des sols entre BAUD Communauté et ses communes membres.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- CONSTATE l'avancée de ce dossier,
- APPROUVE la méthode proposée pour permettre la mise en place du service.

8 ▪ AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - Instruction du droit des sols Modification des statuts

Afin de permettre l'instruction du droit des sols par BAUD Communauté pour des communes extérieures, le Conseil Communautaire DÉCIDE de modifier les statuts de BAUD Communauté de la façon suivante :

Ajout : Article 8-3-8
«BAUD Communauté est chargée d'instruire le droit des sols pour le compte des communes extérieures qui la sollicitent».

9 ▪ Instruction du droit des sols - Création d'un service commun

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE la création d'un service commun avec ses communes membres pour organiser l'instruction du droit des sols.

10 ▪ TOURISME - Gîte Rando'Plume de BIEUZY - Rapport d'activité et tarification

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le rapport d'activités présenté pour la période 2013-2014 par le gestionnaire, l'association CAP BLAVET, ainsi que les tarifs 2015.

11 ▪ TOURISME
Réforme de la taxe de séjour introduite par la loi n°2014-654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015.

En application de la réforme de la taxe de séjour introduite par la loi n°2014-654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, une nouvelle tarification est instaurée à compter du 1er avril 2015 sur le territoire de BAUD Communauté.

Tout contrat de location signé avant le 1er avril 2015 restera concerné par l'ancienne tarification.

La réforme de la taxe de séjour s'applique pour les exonérations et les tarifs réduits suivants :
- l'exonération pour les enfants de moins de 13 ans concerne désormais les enfants de moins 18 ans.

Les exonérations suivantes sont à supprimer :
- pour les personnes bénéficiaires d'aides sociales,
- pour les fonctionnaires en déplacement dans le cadre d'une mission.

Les tarifs réduits suivants sont à supprimer :
- pour les familles nombreuses.

Apres avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'instaurer la réforme de la taxe de séjour introduite par la loi n°2014-654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 à compter du 1er avril 2015.

12 ▪ Habitat
Information habitat par le PACT HD

La commission habitat propose de poursuivre une action d'information de la population sur l'amélioration de l'habitat ancien en signant une convention avec le PACT HD pour un coût de 3 880 €uros H.T. par an à compter de 2015.

Le PACH HD aura pour mission de renseigner les habitants sur les règles d'amélioration de l'habitat ancien et les aides possibles notamment au cours de permanences à la Maison du Développement Économique les 2èmes mardis de chaque mois de 10h00 à 12h00.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la proposition de la commission habitat,
- AUTORISE Monsieur Le Président à signer une convention avec le PACT HD pour un montant de 3 880 €uros H.T. par an à compter de 2015.

14 ▪ Commune de BIEUZY
Art dans les chapelles - Subvention

Le bureau communautaire propose à la majorité que BAUD Communauté finance à compter de 2014, 50% du coût de fonctionnement d'une chapelle sur la commune de BIEUZY alors que jusqu'alors le fonds de concours de BAUD Communauté était plafonné à 4 000 €uros. Il est rappelé que dans le cadre de l'Art dans les chapelles, la Commune de BIEUZY gère deux chapelles au lieu d'une seule pour les autres communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE de financer à compter de 2014 à hauteur de 50% le coût de fonctionnement de la gestion des chapelles dans le cadre de l'Art dans les chapelles.

15 ▪ FINANCES
Attribution d'un fonds de concours à la Commune de MELRAND – Panneau d'information lumineux

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 n°2004-809, l'article L5214-16 prévoit alinéa V : «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

La Commune de MELRAND prévoit d'installer un panneau d'information lumineux pour un montant des travaux de 11 339,50 €uros H.T. (financement LEADER 55% soit 6 236,72 €uros, BAUD Communauté 20% soit 2 267,90 €uros, autofinancement 25% soit 2 834,88 €uros).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de verser à la Commune de MELRAND un fonds de concours correspondant à 20% du montant des travaux restant à la charge de la commune, plafonné à 2 267,90 €uros. Le fonds de concours sera ajusté en fonction des dépenses réalisées.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- PRÉCISE que le fonds de concours sera imputé au chapitre 204 - article 204141 «Communes membres du GFP».

16 ▪ Organisation générale - Approbation du Comité Technique du 13 janvier 2015

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le compte rendu du Comité Technique du mardi 13 janvier 2015.

17 ▪ Organisation générale - Tableau des effectifs

VU les avis favorables de la commission SPANC et du bureau communautaire à la création d'un poste de technicien suite à la réussite au concours d'un agent,

VU l'avis favorable du comité technique en date du 17 octobre 2014 relatif à la gestion de l'instruction du droit des sols (ADS) créant 3 postes à temps complet,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- MODIFIE le tableau des effectifs tel que détaillé ci-dessous :

	CAT	POURVU	POURVU (par un non titulaire)	NON POURVU
SERVICES ADMINISTRATIFS				
Attaché principal titulaire à TC détaché sur un emploi fonctionnel (EPCI de + de 10 000 habitants)	A	1		
Rédacteur principal 1ère classe titulaire à TC	B	1		
Adjoint administratif territorial 1ère classe titulaire à TC	C	2		
Adjoint administratif territorial 2ème classe titulaire à TC	C			1
TRANSPORTS SCOLAIRES				
Adjoint administratif territorial 1ère classe titulaire à TC	C	1		
ÉCOLE DE MUSIQUE & DE DANSE				
Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale à TC	A	1		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à TC	B	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à TNC (9h00, 7h40, 10h00)	B	3		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TC	B		1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TC stagiaire	B	1		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC (*8h, 14h35*, 11h45, 11h, *14h25*)	B	2	*3*	
SERVICES TECHNIQUES				
Ingénieur principal territorial à TC	A			1
Ingénieur territorial à TC stagiaire	A	1 (détach^t)		
Technicien principal de 1ère classe à TC	B	1		
Technicien principal de 2ème classe à TC	B			1
Technicien à TC	B		1	
Agent de maîtrise principal TC	C	1		
Adjoints techniques principaux 1ère classe à TC	C	4		2
Adjoints techniques principaux 2ème classe à TC	C	2		2
Adjoint technique territorial 1ère classe à TC	C	1		
Adjoint technique territorial 2ème classe à TC	C	2	1	
Adjoint technique territorial 2ème classe à TC stagiaire	C	2		
Adjoint technique territorial 2ème classe à TNC (19h00 et 17h30)	C	2		

SPANC				
Ingénieur principal territorial à TC	A	1		
Technicien territorial à TC à compter du 1er avril 2015	B	1		
Agent de maîtrise territorial à TC à compter du 1er avril 2015	C			1
Adjoint technique territorial 1ère classe à TC	C	1		
Adjoint technique territorial 2ème classe à TC	C			1
Adjoint administratif territorial 1ère classe à TC	C	1		

PISCINE INTERCOMMUNALE				
Agent de maîtrise principal à TC	C	1		
Agent de maîtrise à TC	C			1
Adjoint technique territorial 2ème classe à TC	C	1		
Educateurs des activités physiques et sportives de 2ème classe à TC	B	2		

OFFICE DE TOURISME				
Rédacteur territorial non titulaire à TC	B		1	

CHANTIER D'INSERTION				
Technicien territorial à TC	B		1	

ADS				
Technicien principal de 2ème classe à TC à compter du 20 avril 2015	B	1		
Adjoint technique territorial 2ème classe à TC à compter du 1er mai 2015	C		2	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

18 ▪ Organisation générale - Meilleure organisation des services

Afin d'améliorer l'efficacité des services, la Commune de BAUD assurera l'entretien des espaces verts de la Maison des Arts. En compensation, BAUD Communauté assurera l'entretien global des zones d'activités de Kermestre et de Kermarrec à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
- APPROUVE cette disposition.

19 ▪ SPANC - Convention d'utilisation d'un équipement télévisuel

La commission SPANC propose de signer une convention avec LOCMINÉ Communauté pour l'utilisation d'un équipement télévisuel d'inspection des canalisations d'eaux usées. LOCMINÉ Communauté prend en charge 50% du coût du matériel estimé à 5 399 €uros H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette convention.

20 ▪ FINANCES
Compte-rendu de délégation – Analyses financières et fiscales des communes (2015-2018)

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la signature d'un contrat de prestations intellectuelles avec la société **JMS Consultants** pour un montant de 75 451.52 €uros H.T.

CANDIDATS	Valeur technique / 80 points	Prix / 20 points	NOTE TOTALE / 100 points	CLASSEMENT DEFINITIF
1- JMS CONSULTANTS	80	14,43	94,43	1
2- EXPONENS Conseil et Expertise	60	15,65	75,65	4
3- DELOITTE ET ASSOCIES	70	20,00	90,00	2
4- FCL Gérer La Cité	75	12,19	87,19	3

21 ▪ SPANC - Compte-rendu de délégation - Analyses Aire de dépotage (2015)

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la signature d'un contrat de prestations de services concernant les analyses physico-chimiques sur des matières de vidanges des fosses septiques (01-12-2014 au 30-11-2015) avec le **Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan** (LDA 56) pour un montant de 2 976,02 €uros H.T.

22 ▪ GENDARMERIE - Compte-rendu de délégation Programmiste AMO

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la signature d'un contrat de prestations intellectuelles avec la Société **PROGEEC** pour un montant de 27 509,50 €uros H.T. (tranche ferme + tranche conditionnelle).

CANDIDATS	Qualités technique / 60 points	Prix / 40 points	NOTE TOTALE / 100 points	CLASSEMENT DEFINITIF
1-VERIFICA	45	30,02	75,02	6
2- EGIS	45	14,05	59,05	11
3-TERRITORIAL CONSULTANTS	60	25,33	85,33	3
4-PROGECC	60	40	100	1
5- CAP URBAIN	45	16,31	61,31	10
6- EADM	30	17,79	47,79	12
7- ARCIS	60	22,15	82,15	4
8- COFITEC	45	19,80	64,80	9
9- SAMOP	60	14,25	74,25	7
10- ATELIER PREAU	45	23,68	68,68	8
11- PREPROGRAM	60	25,57	87,57	2
12- AMOSAPIENS	60	15,04	75,04	5

23 ▪ Maison du Développement Économique et Piscine Fourniture de gaz (2015-2016) Compte-rendu de délégation

Monsieur le Président rappelle la fin des tarifs réglementés de vente au 31 décembre 2014 pour la fourniture de gaz naturel pour les sites consommant plus de 30 000 kWh par an. Il précise en outre qu'une consultation a été effectuée pour la fourniture de gaz sur la période 2015-2016 sur les sites de la Maison du Développement Économique et de la piscine intercommunale afin d'obtenir une offre de marché plus compétitive.

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la signature d'un contrat de fourniture de gaz pour la Maison du Développement Économique et la piscine intercommunale avec la société **GDF Suez** (unique candidat) pour montant de 33 860,87 €uros H.T. selon le détail estimatif pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016.

24 ▪ Maison du Développement Économique Acquisition et maintenance d'un photocopieur Compte-rendu de délégation

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la signature d'un contrat de prestations de service concernant l'acquisition et la maintenance d'un photocopieur pour la Maison du Développement Économique avec la société **RICOH** pour un montant d'acquisition de 4 115,18 €uros H.T. et une maintenance (5 ans) de 9 975 €uros H.T. selon le détail estimatif, soit un total de 14 090,18 €uros H.T.

	Acquisition HT	Maintenance HT	Total HT	Prix	Valeur technique	Classement
RICOH	4 115.18 €	9 975 €	14 090.18 €	60	40	1
COPY CONCEPT	6 300.00 €	9 000 €	15 300.00 €	55.26	40	2
MEDIA Bureautique	4 990.00 €	11 640 €	16 630.00 €	50.84	40	4
LORI SI	4 980.00 €	11 475 €	16 455.00 €	51.38	40	3

25 ▪ Chantier d'insertion - Accompagnement social et professionnel (2015) - Compte-rendu de délégation

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la signature d'un contrat de prestations de service concernant l'accompagnement social et professionnel (accompagnement renforcé) des salariés du chantier d'insertion avec la société **RETRAVAILLER DANS L'OUEST** pour un montant de 9 928 €uros H.T. selon le détail estimatif.

CANDIDATS	Pertinence de la démarche / 50 points	Prix / 50 points	NOTE TOTALE / 100 points	CLASSEMENT DEFINITIF
1- Retravailler dans l'Ouest	50	50	100	1
2- FODE Ouest	45	36,81	81,81	3
3- CFPPA Pontivy	30	30,29	60,29	4
4- Locminé Formation	50	32,25	82,25	2

26 ▪ École de musique & de danse - Subvention de fonctionnement 2015

Le Président fait part au Conseil Communautaire du dépôt auprès du Conseil Général du Morbihan, des dossiers de demande de subvention pour :

- le fonctionnement 2015 de l'École de musique & de danse,
- l'organisation de stages (danse & musique pour les enfants, guitare classique) s'intégrant au projet pédagogique ; le Conseil Général peut intervenir à hauteur de 50% de la masse salariale de l'intervenant,
- le transport en car (théâtre de Lorient) ; le Conseil Général peut intervenir à hauteur de 50% du coût du transport,
- le festival de fanfare; le Conseil Général peut intervenir à hauteur de 10% du coût.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- SOLLICITE du Conseil Général du Morbihan une subvention pour le fonctionnement 2015 de l'École de musique & de danse de BAUD Communauté, les subventions correspondantes à l'organisation de stages, de transports en car et pour le festival de fanfare.

27 ▪ École de musique & de danse - Assurance dommage ouvrage - Infiltrations hall RDC

La Maison des Arts connaît des problèmes d'infiltrations. Après plusieurs expertises ALBINGIA propose concernant une partie des sinistres une indemnisation concernant les infiltrations du hall RDC pour un montant de 1 300 €uros H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE la proposition d'indemnisation d'ALBINGIA.

28 ▪ Chantier d'insertion - FSE - Plan de financement 2014

Monsieur le Président précise qu'il convient de valider le plan de financement 2014 du chantier d'insertion auprès du Fonds social européen (FSE).

Dépenses		Financeurs	
Dépenses directes		FSE	24 809.96 €
1. Personnel	36 599.93 €	DIRECCTE	1 039.50 €
2. Prestations externes	5 700.00 €	Conseil général CG56	18 882.25 €
Dépenses indirectes	7 319.99 €	Autofinancement	4 888.21 €
Dépenses totales	**49 619.92 €**	**Ressources totales**	**49 619.92 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE le plan de financement ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président de déposer une demande de subvention au titre de l'année 2014 auprès du FSE.

29 ▪ Chantier d'insertion - Financement 2015

Le Conseil Communautaire CHARGE Monsieur Le Président de déposer une demande de subvention au titre financement pour 2015 du chantier d'insertion portant sur les salaires des bénéficiaires (CDDI), le salaire de l'encadrant technique, des charges de fonctionnement liées au chantier et à l'accompagnement social et professionnel auprès des financeurs suivants : DIRECCTE, Conseil général du Morbihan, Fonds social européen (FSE).

30 ▪ Association PLUMÉLIAU Canoë Kayak - Convention de mise à disposition d'un chalet

Suite à un incendie survenu le 07 décembre 2014 et ayant détruit le matériel et le bâtiment en location auprès de la commune de PLUMÉLIAU, l'Association a sollicité la Communauté de communes afin de disposer temporairement d'un chalet en bois dans l'attente d'une solution durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition du chalet de l'Office de tourisme avec l'Association PLUMÉLIAU Canoë Kayak.

DÉBAT
DE LA SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2015

A ▪ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

▪ **COMMISSION BATIMENT ET PATRIMOINE (Monsieur BOULOUARD Charles)**

- **Piscine :** Une réunion de programmation de la piscine a été organisée le 02 mars 2015 en présence du programmiste, des élus, des clubs, des écoles, de l'ARS et de la cohésion sociale. La commission proposera de revoir le projet à la baisse notamment en supprimant le toboggan et l'espace forme.

- **Gendarmerie :** Le programmiste PROGECC travaille sur l'implantation du bâtiment et une réunion concernant les réseaux s'est déroulée le 02 mars2015.

- **Gîte Rando'Plume :** La commission a rencontré le gestionnaire le 25 février 2015 pour une visite et une programmation des investissements nécessaires.

- **Maison du Développement Économique :** La toiture sera changée au printemps 2015 par l'entreprise HEYDON d'HENNEBONT.

- **Services Techniques :** Le chantier sera achevé en mars 2015 conformément au planning.

▪ **COMMISSION CULTURE-TOURISME (Madame KERVARREC Yolande)**

- **Office de Tourisme :** Les différents supports de communication sont en cours de modification et d'impression (cartes touristiques, guides touristiques, autocollants et calendriers des manifestations).

▪ **COMMISSION VOIRIE, MATÉRIEL ET CHANTIER D'INSERTION (Monsieur QUILLERÉ Léon)**
- Il fait le point sur l'élagage et le projet bois énergie.
- Il souligne le bon fonctionnement du chantier d'insertion.
- Il signale que le jury a recruté deux nouveaux agents aux services techniques.

▪ **COMMISSION HABITAT ET GESTION DU PATRIMOINE (Monsieur LE LOIR Noël)**
- La commission habitat et gestion du patrimoine gèrera l'ADS.
- Un PLH est en cours d'étude.

▪ **COMMISSIONS PETITE ENFANCE, SPANC ET GESTION DES DÉCHETS (Monsieur QUÉRO Benoît)**

- **Petite enfance :** La commission se réunira le jeudi 19 mars 2015 à 17h30 à la Maison du Développement Économique.

- **SPANC :** Les aides pour les producteurs de graisse sont toujours en discussion.

- **Gestion des déchets :**
- Dans le cadre de la collecte sélective, l'implantation des containers est en cours de finalisation.
- Le procès perdu par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne dans le cadre de la collecte sélective met en évidence la nécessité de s'entourer de toutes les garanties juridiques.
- Un budget communication conséquent sera nécessaire pour la mise en place de la collecte sélective.

B ▪ INTERVENTIONS DIVERSES

▪ **Monsieur Noël LE MOIGNO.**

Il s'oppose à la nomination d'un agent du SPANC après la réussite à un concours. Il considère que l'organigramme doit être clairement arrêté et qu'un agent qui souhaite obtenir une promotion doit muter dans une autre collectivité, selon lui, l'agent ne doit pas bénéficier d'un avancement au même poste.

Il est rappelé qu'un dispositif a été mise en place pour gérer les demandes de promotion après réussite à un concours. Concernant l'agent en question sa demande a été examinée et validée par la commission compétente.

▪ **Monsieur Jean-Paul BERTHO.**

Il a regretté la réaction d'EADM qui n'a pas obtenu le marché de programmation de la gendarmerie. Il ajoute que ce n'est pas parce que BAUD Communauté est actionnaire d'EADM qu'elle ne doit pas respecter les règles des marchés publics. Le programmiste retenu donne toute satisfaction grâce notamment à son expérience dans le domaine des gendarmeries.

▪ **Monsieur Noël ROGER.** Il rappelle que le Tour de Bretagne approche et qu'il concernera les Communes de BAUD et de MELRAND pour les arrivées et les départs d'étapes.

▪ **Madame Martine LE LOIRE.** Elle fait remarquer que Marlène CRUNNELLE du RIAPAM passe déjà beaucoup de temps pour organiser la coordination de la petite enfance.

Prochain Conseil Communautaire à BIEUZY
le
Mercredi 08 avril 2015 à 19h00